

Monsieur Etienne Boisrond

Turenne , le 12 juillet 2018

La Croix de Belonie

19500 Turenne

06 43 18 24 43

Objet : PLU de Turenne

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Je tiens par la présente à exprimer mon plus vif désaccord avec la demande de permis de construire déposé par Mr Jaladi, PC 01927318A0004, pour les raisons suivantes :

- Le PLU proposé par la commune de Turenne est extrêmement cohérent et équilibré. Il préserve autour de la butte le manteau qui a toujours fait la richesse de Turenne, et il fait la part belle aux exploitations agricoles existantes qui gardent pleinement leurs droits à construire.
- Accorder cette dérogation à Mr Jaladi créerait un précédent dangereux et surtout irréversible. Si c'était le cas, comment refuser à d'autres intervenants la possibilité de construire en zone protégée ? La philosophie du projet serait alors irrémédiablement détruite par cet effet domino, et tout cet exercice n'aurait servi à rien.
- Le projet de Mr Jaladi a déjà par deux fois fait l'objet d'une demande de permis, et par deux cette demande a été refusée. Les raisons en sont multiples et motivées : dégradation écologique du sol, pollution par ruissèlement, atteinte à l'intégrité du site classé, nuisances sonores et odorantes pour l'ensemble du voisinage, etc. Toutes ces raisons persistent aujourd'hui, et je ne vois pas au nom de quoi on pourrait accorder à Mr Jaladi ce qui lui a été refusé deux fois. Et ce d'autant plus que Mr Jaladi dispose de tous les terrains nécessaires dans son village de Noailhac !

Je vous sais gré de bien vouloir prendre en compte ces considérations, et vous présente mes respectueuses salutations.

Etienne Boisrond

